



STILL INFO

Bulletin d'information municipal

N° 264
SEPTEMBRE 2014

DATES A RETENIR

20-21 septembre :
Journées du patrimoine

Dimanche 5 octobre :
Bourse aux vêtements
Salle des fêtes de 8h à 13h

Dimanche 19 octobre :
Cochonnaille organisée
par l'amicale des pompiers
de Stille

Permanence UNIAT

UNION DES
INVALIDES ET
ACCIDENTES DU
TRAVAIL

Pré retraités –
veuves – retraités de tous
régimes
1er samedi du mois de
10h à 11h à la Mairie

CONTACTS MAIRIE:

Du Mardi au Vendredi
de 8h00 à 12h00

Le samedi de 9h00 à
11h00

Tel: 03 88 50 00 33

Fax: 03 88 50 15 22

mairie.de.still@wanadoo.fr

www.still-info.fr

Chères Stilloises, Chers Stillois,

Concertation et anticipation ont permis à cette rentrée 2014 de se dérouler dans les meilleures conditions pour les 69 enfants de l'école maternelle et les 121 de l'école élémentaire. En effet, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires préparés depuis des mois, en lien avec les parents et les enseignants semble se dérouler dans les meilleures conditions.



Le 2 septembre à l'école maternelle...

La modification des horaires et l'adaptation de notre périscolaire colégramme en constitue la première étape qui sera complétée par les « temps d'activités périscolaires » organisés par la commune et bientôt de nouvelles propositions associatives : sport, initiation à l'anglais, cours de dessin...



...et à l'école élémentaire.

Anticipation aussi pour la réalisation d'importants travaux à l'école élémentaire dans un délai très contraint de 40 jours de travail ! Comme prévu l'installation du préau et de différents dispositifs de sécurité seront réalisés durant les prochaines vacances scolaires de Toussaint.

Il nous reste à remercier tous ceux qui ont contribué à ces travaux, des élus fortement impliqués en passant par toutes les entreprises et en particulier notre architecte Yves Grossiord et notre pilote de chantier Michael Wendling qui ont su donner le bon tempo à ces grandes manœuvres !

En vous souhaitant encore à tous une très belle rentrée 2014.

Laurent Hochart
Votre Maire.



SEPTEMBRE

Mme Uranie HEILIGENSTEIN
née le 06.09.1932, fêtera ses 82 ans

Mme Thérèse BICHWILLER
née le 14.09.1921, fêtera ses 93 ans



Mme Marie WOLFER
née le 09.09.1932, fêtera ses 92 ans

M. Antoine WIEDER
né le 19.09.1931, fêtera ses 83 ans

Mme Antoinette MENGES
née le 28.09.1934, fêtera ses 80 ans

PETITES ANNONCES

PROPOSITION DE COMMANDE DE FIOUL COLLECTIVE

Bonjour à tous,

L'été n'est pas terminé (même s'il n'a pas été vraiment présent cette année) qu'il est déjà temps de préparer la rentrée. Celle-ci est en général synonyme de dépenses : fournitures scolaires, taxe foncière, impôts locaux, ...

Comme certains Stillois, je chauffe ma maison au fioul. Ceci représentant un poste non négligeable de dépenses je me suis dit qu'il serait peut être intéressant de commander mon fioul en même temps que mes voisins afin que chacun de nous puisse bénéficier de tarifs plus avantageux du fait du regroupement de nos commandes.

J'ai donc contacté plusieurs distributeurs de fioul desservant notre commune pour leur faire part de cette démarche. La plupart sont intéressés et peuvent proposer des tarifs intéressants.

Il s'agit d'un regroupement de commandes et non d'une commande globale. Chaque personne reste directement redevable au fournisseur de fioul de la commande qu'elle aura donc passée (et uniquement de la sienne).

Dans le but de déterminer le volume total de ce groupement de commande et pour les personnes qui seraient intéressées, je vous propose de me communiquer les informations suivantes (par écrit à mon adresse postale ou par mail) :

Nom, prénom, adresse, téléphone, mail, type de fioul (ordinaire ou amélioré), volume de fioul.

Celles-ci ne seront pas utilisées pour d'autres fins que celle de ce groupement de commande et ne seront pas conservées après ce dernier.

Une fois le volume total de fioul connu, je prendrai contact avec les distributeurs de fioul pour identifier celui proposant le meilleur tarif et lui transmettrai la liste des personnes intéressées avec leurs coordonnées et le volume souhaité.

C'est ensuite le fournisseur qui prendra directement contact avec chaque personne pour déterminer le moment de la livraison.

Merci donc aux personnes intéressées de se manifester avant le 15 septembre dans le but de pouvoir être livrées fin septembre.

N'hésitez pas en cas de question.

Cordialement,

Ludovic LE BARS

ludovic.lebars@yahoo.fr

19 route de Flexbourg

67190 STILL

07 89 28 40 69 (entre 18h30 et 20h)



ASSISTANTE MATERNELLE

Madame Nunes, assistante maternelle agréée dispose de 2 places pour enfants scolarisés, disponible de suite ou à convenir, dans maison avec cour non-fumeur.

Pour septembre 2014 ou à convenir.

Tél : 06 50 34 02 57 ou 03.88.04.26.70

Assistante maternelle agréée dispose de 2 places (âges indifférents), disponible de suite, dans une maison avec jardin, sans animaux.

Tél : 03.88.50.17.54



– Vélo tout chemin (VTC) pour femme, marque Scott, très bon état.

– Peugeot 107, coloris bleu, peu utilisée, 502 kms au compteur, état neuf.

Tél : 06.43.30.35.07

NOUVEAU : CABINET DE KINESITHERAPIE

Un cabinet de kinésithérapie à récemment ouvert à Dinsheim-sur-Bruche au-dessus de la pharmacie.

Tél : 03.88.19.07.23

Vous pouvez communiquer vos annonces à la mairie pour une publication du Still info

Vous pouvez envoyer les photos prises lors du défilé du messi sur l'adresse mail de la Mairie : accueil@mairiedestill.fr

RESTAURANT LES TUILERIES

HORAIRES D'OUVERTURE

Jour	Midi	Soir
Lundi	Fermé	
Mardi	11h30 – 14h00	Fermé
Mercredi	11h30 – 14h00	Fermé
Jeudi	11h30 – 14h00	Fermé
Vendredi	11h30 – 14h00	18h30 – 21h30
Samedi	Fermé	18h30 – 21h30
Dimanche	10h45 – 14h00	18h30 – 21h30

Plat du jour

Du mardi au vendredi midi à 8.50€ entrée – plat

Nous proposons aussi des suggestions en semaine à midi

Le Week-end

Vendredi soir

Samedi soir

Dimanche soir



Tarte flambée + carte & suggestions

Dimanche midi



Menu + carte

Menus à thème

Dimanche 14 septembre à midi : moules frites à volonté à 13.50€

Dimanche 21 septembre à midi : couscous maison à 14.50€

Vendredi 26 septembre, à partir de 18h30, tarte flambée salée à volonté, 11€

Sur réservation uniquement

Pour les repas de familles (mariage, anniversaire, communion, baptême ou autre nous vous proposons des menus)

Restaurant les Tuileries, 80 Grand Rue

Tél : 03.88.97.74.49



**JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE
WEEK-END DU 20 & 21 SEPTEMBRE 2014
ANCIENNE TUILERIE DE STILL**

Au programme des deux jours :

- Visites guidées gratuites du site
- Exposition photos : "Friedrich Hoffmann, histoire d'un four révolutionnaire"

Animations complémentaires le dimanche :

- 14h-16h : Atelier modelage pour les 8-12 ans (participation de 3€, inscription au 07.62.62.46.60.)
- Petite restauration (buvette et tartes flambées)

9, rue des Tuileries - 67190 Still / Renseignements : www.tuileriesontag.com ou 03.88.50.00.32.

COURS DE YOGA

Les cours de Yoga reprendront le lundi 8 septembre 2014 à 20h00, salle des Fêtes.



CLUB DE BADMINTON

La section badminton de l'ASA reprend ses activités le **mardi 9 septembre 2014**.

Si vous souhaitez pratiquer le badminton en loisirs, venez nous rejoindre à la salle des fêtes les mardi et mercredi de 19h00 à 22h00.

Pour plus de renseignements : 06.16.57.66.26

CLUB DE TWIRLING



Si tu aimes la danse, la gymnastique,
Tu as l'esprit d'équipe et tu veux faire de la compétition,
Viens nous rejoindre !!!

Filles de 5 à 18 ans

- Pour pratiquer le twirling et les pompons
- Intégrer une équipe pompons girls

ENTRAINEMENTS et INSCRIPTIONS :
LES LUNDIS 08 - 15 SEPTEMBRE 2014
A LA SALLE POLYVALENTE DE STILL DE 18H00
A 19H00

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :
TEL 06.78.90.69.13

ASSOCIATION STILL'TONIC

Les cours **d'aerobic**, renforcement musculaire et de step ont repris depuis **jeudi 4 septembre 2014**.

N'hésitez pas à venir pousser la porte du complexe des Tuileries à Still, le **jeudi soir de 19h30 à 21h**, le matériel est fourni.

Les deux premiers cours sont libres pour l'essai. Si celui-ci est concluant, le tarif annuel par personne est fixé à 65 euros pour l'année.

Les cours ont lieu y compris pendant les vacances scolaires (sauf Noël).

Besoin de plus de renseignements ?
Appelez le 06 82 95
ou 06 83 17 19 24.



AMICALE SES SAPEURS POMPIERS

L'amicale des sapeurs-pompiers organise **dimanche 19 octobre à partir de 11h30 à la Salle des Fêtes une cochonnaille**

Adulte 25 €

Un apéro est offert

Enfant : 7 € : émincé à la crème et dessert – exclusivement sur réservation

Ambiance musicale assurée



Talon de réservation à remettre à Jean-Claude KLOTZ 6 rue des Pins à STILL
Accompagné du règlement à l'ordre de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Still avant le 10 octobre
Réservation au nom de
Nombre d'adultes
Nombre d'enfants :

CONFERENCE : JE ME LIBERE DE MES FREINS POUR ME VIVRE SAINEMENT

Réintégrer mon schéma Corporel grâce au Shiatsu.

Madame Katia Muller

Retrouver mon équilibre émotionnel et physique grâce aux élixirs floraux du docteur Bach.

Madame Elisabeth Busser

Vivre selon ma personnalité grâce à la psychogénéalogie

Monsieur Bruno Baudin

MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2014

20H30 STILL

SALLE ATTENANTE A LA SALLE DES FÊTES



RAPPEL ANIMAUX



RAPPEL

- Il est interdit de laisser courir ou de promener sans laisse les animaux domestiques dans les espaces publique, naturel ou agricole.
- Les chiens de catégorie 1 et 2 doivent porter une muselière.
- Nous disposons désormais de plusieurs canisite au sein du village : place de l'Eglise, rue de la Forêt, rue des Ecoles, place de la Salle des Fêtes. Nous vous invitons à en faire bon usage !



**GRANDE BOURSE
VETEMENTS ENFANTS, JOUETS, ET PUERICULTURE.
DIMANCHE 5 OCTOBRE 2014 de 8h à 13h**

Dans la Salle des fêtes « LES TUILERIES» A STILL
Organisée par l'Association Still Animation et Fant@Still
Renseignement : 06 71 05 75 86 Petite restauration

Mise en place des exposants : dimanche 5 OCTOBRE 2014 à partir de 7h00.
Attention nombre de places limitées.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Talon réponse à retourner à l'adresse suivante :

A.S.A. - 29 route de Flexbourg 67190 STILL

10 EUROS LA TABLE + 2 CHAISES

Nom, Prénom :

Adresse.....

Code Postal Ville

Tél..... Email.....

Nombre de table :.....x10 € =€

- Je joins le règlement à l'ordre de Fant@Still , ou en espèces

Date : _\/_\/_\/_\/_\/_\/

Signature



**ARRONDISSEMENT
MOLSHEIM
CONSEILLERS ELUS : 19
CONSEILLERS EN
FONCTION : 19
CONSEILLERS
PRESENTS : 17**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 8 juillet 2014
Sous la Présidence de M. Laurent HOCHART**

MEMBRES PRESENTS : LIEN Marie-Odile – PAGNANI Eric – ROYER Corinne – NEVERS Gilles, Adjoint
SITTLER Chantal – GEISPIELER Pascal – THOMAS Martine – VIX Michel – FISCHER Sylvie – SIEGEL
Frédéric – KELLER Philippe – PASCUAL Thomas – FRANKINET Stéphanie – THEILLER François –
BOUCHAIN Camille - SIEGEL Jean-Philippe
MEMBRES ABSENTES EXCUSEES : JAEGLE Catherine - GIRARD Emmanuelle

JAEGLE Catherine donne procuration à FISCHER Sylvie
GIRARD Emmanuelle donne procuration à NEVERS Gilles
Le point concernant la motion – GEISPEILER Pascal donne procuration à ROYER Corinne

COMPTE RENDU

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance des délibérations prises en séance du 10 avril 2014.

SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN INSTRUMENT DE MUSIQUE

Vu le courrier en date du 6 mai du Président de la Musique Municipale de Still concernant la demande de subvention d'un instrument de musique (Tam Tam Chinois 70 cm) pour un montant de 389.30 € TTC.
Le Conseil Municipal décide d'allouer un montant de 117 €.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le conseil municipal,
Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.
Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.
Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Membres titulaires

Nombre de votants : 19
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19
Sièges à pourvoir : 3
Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :

	Voix
Liste 1 : Emmanuelle Girard	19

Proclame élus les membres titulaires suivants :

- – Mme Emmanuelle Girard – M. Frédéric Siegel - M. Thomas Pascual

Nombre de votants : 19
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19



Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :

	Voix
Liste 1 : Pascal Geispieler	19

Proclame élus les membres suppléants suivants :

- Mme Stéphanie Frankinet - M. Jean-Philippe Siegel - M. Pascal Geispieler

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Emmanuelle Girard	Stéphanie Frankinet
Frédéric Siegel	Jean-Philippe Siegel
Thomas Pascual	Pascal Geispieler

ACHAT D'UNE CARAVANE

Considérant la nécessité pour la commune de reprendre possession de l'emplacement de camping occupé par Madame Francine Meunier, considérant le projet de vente des installations sur un emplacement du camp de loisir « Mon Repos » de Still et la situation particulière exposée dans ce courrier du 7 avril 2014,

Le Conseil Municipal décide d'acheter cette caravane au prix de 2000 €.

ACCEPTATION DE L'AVENANT N°2 DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DU DEPOT D'INCENDIE

Considérant que les nouvelles mesures de la superficie des locaux de la caserne de sapeurs-pompiers sise 80, Grand-rue font état de 148 m2 et non pas 178 m2 comme indiquée dans la convention de transfert du 19 décembre 2006, il y a lieu de rectifier cette convention.

Le Conseil Municipal décide d'accepter l'avenant n° 2 de la convention de transfert et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

INDEMNITE DE CONSEIL

Le Conseil municipal

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Brigitte BOURST, Receveur municipal.
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 45.73 € brut.

CONTRAT NATURA 2000

Le Maire présente les mesures du contrat proposé par l'Office National des Forêts (ONF) – engagements techniques, conditions de financements : voir document ci-joint.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de Contrat Natura 2000 qui lui a été présenté, notamment le plan de financement et les engagements juridiques et techniques ;
- Sollicite une rétribution crédits Etat-Europe de 7120 € pour la mise en place, en forêt communale, d'un îlot de sénescence totalisant 1.78 ha en parcelle 37 ;
- S'engage à ne pas solliciter d'autres aides publiques pour les mêmes mesures proposées dans le projet de contrat Natura 2000 et à financer la part des dépenses qui ne serait pas couverte par la subvention en inscrivant les sommes nécessaires annuellement au budget prévisionnel de la commune ;



- Certifie que le projet de contrat Natura 2000 pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet par le service instructeur ;
- Donne pouvoir au maire pour signer tout document et acte relatif au projet de contrat Natura 2000.

ACCEPTATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ELECTRICITE DE STRASBOURG POUR LA REFECTION DES ENROBES DES RUES DE LA PAIX ET EVEQUE DE LICHTENBERG

Considérant que l'Electricité de Strasbourg réseaux a entrepris des travaux de mise en souterrain du réseau électrique sur une partie des voiries de la commune, et en particulier la rue de la Paix et la rue Evêque de Lichtenberg. Une fouille a ainsi été ouverte par ESR dans ces rues.

Compte tenu de l'état des enrobés résiduels de ces rues, il a été convenu qu'ERS procèdera uniquement au remblai de ces fouilles. La réfection de la voirie sera faite par la Commune et en contrepartie l'ESR versera une contrepartie évaluée à 1239 €.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la convention et autorise Monsieur le Maire a signé tous les documents afférents à ce dossier.

ADOPTION DE DECISIONS MODIFICATIVES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-11,

CONSIDERANT que des écritures sont à effectuer pour l'achat de l'ancien bâtiment de la CMDP

Après en avoir délibéré,

DECIDE

BUDGET GENERAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

21311 Bâtiment mairie + 100 000 €

020 Dépenses imprévues - 10 000 €

21318 Bâtiment - 30 000 €

RECETTES

1641 Emprunt + 60 000 €

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Still rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités



sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Still estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Still soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

12^{ème} VELO TOUR – COMMUNAUTE DES COMMUNES DE LA REGION MOLSHEIM-MUTZIG

Dimanche 28 septembre 2014 à partir de 8h30, est organisé le 12^{ème} vélo tour par la Communauté des Communes de la région Molsheim-Mutzig

4 points de départ (départ possible entre 8h30 et 11h00)

- Mutzig : à proximité du Dôme
- Avolsheim : place de l'ancienne Gare
- Ernolsheim-Bruche : salle socio-culturelle
- Duttlenheim : caserne des Sapeurs-Pompiers



5 points de ravitaillement (ouverts de 8h30 à 12h30)

- Dorlisheim : ferme Vogelgesang
- Molsheim : parking du cimetière du Zich
- Ergersheim : salle polyvalente
- Duppigheim : rue des Ormes (à l'entrée de la piste cyclable)
- Dachstein : rue Jacques Prévert (à proximité du groupe scolaire)

Pour plus de renseignements vous pouvez vous connecter sur le site de la communauté des communes (ci-dessous le lien)

<http://www.cc-molsheim-mutzig.fr/decouvrir/velo-tour.htm>